



1, Place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tel : 03 89 25 00 13  
Fax : 03 89 08 03 11  
✉ mairie@dannemarie.fr

06 07 16 28 66  
✉ police@dannemarie.fr

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Ce formulaire doit être retourné rempli à la Mairie de Dannemarie et signé 10 jours avant le début de l'installation, pour obtenir l'autorisation d'occupation du Domaine Public afin d'installer les échafaudages nécessaires à vos travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou de rénovation de vitrine. L'autorisation vous sera communiquée par courrier.

Informations vous concernant :

NOM : ..... PRENOM : .....  
Demeurant à : .....

Informations concernant les travaux :

Adresse où vont se dérouler les travaux : .....

Date de début des travaux : .. / .. / ....

Travaux réalisés par l'entreprise où la personne physique : .....

Durée des travaux : .... jours

Réfection de toiture: \*

- Mise en place d'un échafaudage
- Emprise sur la voie publique (autre qu'échafaudage)

Réfection de façade: \*

- Mise en place d'un échafaudage
- Emprise sur la voie publique (autre qu'échafaudage)

Peinture des extérieurs: \*

- Mise en place d'un échafaudage
- Emprise sur la voie publique (autre qu'échafaudage)

Réfection de vitrine:\*

- Mise en place d'un échafaudage
- Emprise sur la voie publique (autre qu'échafaudage)

**Référence de l'arrêté d'Autorisation de travaux délivré par le service Urbanisme :**

Arrêté de circulation :\* (empiètement sur la route)

- Nécessité d'établir un arrêté de circulation
  - Pour interdiction de circulation
  - Pour modification des conditions de circulation
    - Par alternat : feux tricolores / panneaux
    - Par ½ chaussée

\* Cocher la case correspondante

Le permis de stationnement et d'occupation du domaine public devra être respecté sous peine d'être suspendus. Tout travaux ayant débuté sans la dite autorisation se verront interrompus. Il est à la charge du demandeur de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité d'autrui en mettant en place la signalisation routière conformément à l'arrêté interministérielle et notamment son I-8<sup>ème</sup> partie consacrée à la signalisation temporaire.

Date et signature du demandeur :

---

Réservé à l'administration :

Avis de Mr Le Maire :

Autorisation n° :    /    .